

NEWSLETTER

PARTENARIAL

Les informations partenaires de la Caf de l'Ardèche

N° 56 JUIN 2026



> ACTUALITÉS

JOURNÉE DE RÉSEAU DES CHARGÉS DE COOPÉRATION CTG

Ce 5 mai 2026, la commune de Chomérac a résonné au rythme de la coopération territoriale.

La Caf de l'Ardèche a réuni 24 chargés de coopération CTG et 13 partenaires institutionnels et associatifs pour une journée de réseau constructive et inspirante.



[Lire la suite page suivante](#)

DONNEZ VIE À VOS PROJETS EN ARDÈCHE

Mercredi 20 mai 2026, 4 groupes de jeunes étaient présents pour défendre leurs projets lors de la remise des prix du concours «donnez vie à vos projets en Ardèche».

Une vingtaine de jeunes ont fait le déplacement. Les échanges ont été riches entre les jurés et les jeunes lors des présentations.



[Lire la suite page suivante](#)

> ZOOM SUR

BILAN 2025 SUR LES CONTRÔLES SUR PLACE EN ACTION SOCIALE



En 2025, la Caf a poursuivi les contrôles sur place auprès des structures partenaires financées au titre de l'action sociale. Cette démarche vise à garantir la bonne utilisation des financements publics, la fiabilité des déclarations transmises et la qualité du service rendu aux familles.

[Lire la suite page suivante](#)

> DISPOSITIF

GUIDE "VIVRE LA LAÏCITÉ"



Elaboré en concertation avec les partenaires de la Branche famille dans un contexte post-attentats, le conseil d'administration de la Cnaf a adopté la charte de la laïcité de la branche famille de la sécurité sociale le 1er septembre 2015.

[Lire la suite page suivante](#)

> PRATIQUE

GUIDE DU PARENT AIDANT

Les parents d'enfant en situation trouveront dans ce guide toutes les informations, contacts et démarches utiles ainsi qu'une présentation sur les aides essentielles et notamment l'allocation journalière de présence parentale (AJPP). Il présente une aide essentielle : l'allocation journalière de présence parentale, ainsi que toutes les prestations et dispositifs complémentaires dont les familles peuvent bénéficier.

[Plus d'infos](#)

> PRATIQUE

GUIDE DES ÉLUS

Ce guide vise à fournir une présentation claire et pédagogique de la Cnaf et des Caf, en adaptant le niveau d'information aux besoins des différents acteurs institutionnels (élus nationaux, élus locaux, partenaires etc.).

[Lire la suite page suivante](#)

> ACTUALITÉ

JOURNÉE DE RÉSEAU DES CHARGÉS DE COOPÉRATION CTG

Cette journée dense a débuté par une matinée stratégique consacrée au renouvellement des Conventions Territoriales Globales (CTG) ainsi qu'au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant (AOPE), un enjeu essentiel pour répondre aux besoins des familles ardéchoises.

L'après-midi a ensuite été dédiée à la transition écologique. Co-animée avec l'association Collectif Pétale 07, cette session a permis de réfléchir collectivement à l'intégration des enjeux environnementaux dans les projets de territoire.

C'est grâce à cette synergie entre la Caf et ses partenaires qu'il est possible de construire un service public de proximité, innovant et durable.

> ACTUALITÉ

DONNEZ VIE À VOS PROJETS EN ARDÈCHE

L'après-midi a été rythmé par des présentations de 10 minutes suivies d'échanges riches et bienveillants, avant de se clôturer par un goûter convivial.

Le Palmarès de l'édition :

- Prix Caf (50€) : Projet «Concert rap pour et par les jeunes ardéchois» (A Rebrousse Poil Productions).

- Prix Caf (250€) : Projet «Jeunes citoyens, acteurs de la Place Palamos» (CCAS Aubenas - EVS Combegayre).

- Prix Département (300€) : Projet «Actions Vals» (Centre Socio-Culturel Le Palabre).

- Prix MSA (300€) : Projet «Nos voix pour l'égalité – Cap sur Paris» (Commune d'Annonay - CMJ).

Un grand bravo à tous les participants pour leur éloquence et la qualité de leurs initiatives.

Jury présent :

Jury CAF : M. Thierry ATTOU (en tant que vice-président) et Mme Corinne BONNET.

Jury CD07 : Mme Ingrid RICHIOUD.

Jury MSA : M. Frédéric BOSQUET.

> ZOOM SUR

BILAN 2025 SUR LES CONTRÔLES SUR PLACE EN ACTION SOCIALE

Au total, 29 contrôles ciblés ont été réalisés durant l'année 2025 auprès de différents équipements et services : accueils de loisirs, établissements d'accueil du jeune enfant, relais petite enfance, centres sociaux ou encore aide à domicile. Cela correspond à 2 722 680 € de prestations de services contrôlées.

Chaque contrôle se déroule en plusieurs étapes :

- préparation en amont avec demande de pièces justificatives,
- visite sur place,
- transmission d'un rapport puis suivi des éventuelles actions correctives.

Au-delà de l'aspect réglementaire, ces contrôles constituent aussi un temps d'échange avec les gestionnaires afin d'accompagner les pratiques, sécuriser les procédures et renforcer un partenariat de confiance au bénéfice des familles ardéchoises.

Plus d'infos

GUIDE "VIVRE LA LAÏCITÉ"

> DISPOSITIF

Devenu un texte de référence dans les relations partenariales cette charte a fêté ses 10 ans en septembre 2025.

Tout en rappelant l'engagement de la branche famille en faveur de la laïcité, dans le prolongement de la publication du guide « faire vivre la laïcité dans les structures de l'animation de la vie sociale » en 2024, la Cnaf a souhaité répondre à la demande du réseau et des partenaires des Caf en proposant en 2025 un nouveau guide « vivre la laïcité et les valeurs de la République avec les partenaires de la Branche famille ». Il est destiné à l'ensemble des partenaires de la branche famille.

Composé de 4 parties et de ses annexes, ce guide est un document pédagogique qui donne des points de repère et des références, des outils, des réponses et des éléments de réflexion :

- Pour aider l'ensemble des partenaires à répondre à leurs questionnements,
- Pour aider à la gestion de situations de manquements au principe de laïcité,
- Pour faciliter la compréhension du principe de laïcité et développer une culture commune,
- Pour favoriser une application sereine des principes liés à la laïcité et aux valeurs de la République.

Retrouvez le guide et l'ensemble des 4 parties et d'annexes ressources ici :

Plus d'infos sur le guide.

> PRATIQUE

GUIDE DES ÉLUS

Les Caf assurent trois missions principales :

- L'accompagnement des familles, via le versement des prestations familiales, le financement des structures d'accueil pour enfants et jeunes, ainsi que le soutien à la parentalité ;

- Les aides au logement, essentielles pour améliorer les conditions de vie ;

- Les aides de solidarité, telles que le revenu de solidarité active (RSA), la prime d'activité ou encore l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

Composante de la branche Famille, l'une des six branches du régime général de la Sécurité sociale, les Caf sont des établissements privés chargés d'une mission de service public.

Elles agissent sous l'égide de la Cnaf, selon les orientations fixées par le Gouvernement et le Parlement, qui déterminent leurs missions, leurs prestations et leurs ressources.

Chaque Caf est gouvernée par un conseil d'administration représentatif des employeurs, des syndicats, des associations familiales et de personnalités qualifiées, garantissant ainsi un service proche des besoins des citoyens.

Au-delà des prestations, les Caf, par le biais du Fonds national d'action sociale (Fnas), jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des familles en soutenant financièrement et en ingénierie le développement de services de proximité. Les Caf subventionnent des structures comme des crèches, accueils de loisirs, centres sociaux et foyers de jeunes travailleurs, favorisant ainsi l'inclusion sociale et la conciliation entre vie familiale et professionnelle.

Retrouvez le guide des élus personnalisé avec les données Caf 07